



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 28 juin 2018 à 20h15, Salle communale, Enges

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Présidence : M. Thierry Adatte, Président

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Michel Riba, M. Pierre-André Geiser,
M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco, M. Thierry Dubois,
M. Jonathan Pingeon, Mme Constanze Bonardo

Sont excusés : -

Sont absents : -

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), Mme Vanessa Renfer (secrétaire),
Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2018.
3. Nomination d'un membre dans la commission des pâturages.
4. Nomination d'un membre dans la commission des naturalisations et agrégations.
5. Comptes 2017. Avec rapport à l'appui.
6. Lettres et pétitions.
7. Motions et propositions.
8. Motions populaires.

9. Interpellations, questions et résolutions.
10. Communications du Conseil communal.
11. Divers.

1. Appel

2. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2018.

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

P. 15 : Sous mes interventions, à changer conseillère générale par conseillère communale.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

P.12 : Concernant le puit des Breuils, nous pouvons aller jusqu'à 8 mètres de profondeur et non pas 1000 mètres.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la commission des pâtures.

M. Thierry Adatte, Président :

Il y a lieu de nommer un membre à la commission des pâtures, suite au départ de M. Pierre-André Geiser. Nous en avons parlé hier et s'il n'y a personne d'autres qui se propose, nous avons pensé à Christophe Aubert. Tout en sachant, qu'il n'a pas de vaches en estivage, donc il répond pleinement au protocole de cette commission.

M. Christophe Aubert est nommé à la commission des pâtures.

4. Nomination d'un membre dans la commission des naturalisations et agrégations.

M. Thierry Adatte, Président :

Suite au départ de M. Quentin Hiertzeler, il y a lieu de repourvoir sa place dans cette commission.

Mme Maryline Sunier est nommée à la commission des naturalisations et agrégations.

5. Comptes 2017. Avec rapport à l'appui.

M. Thierry Adatte, Président :

J'aimerais dire, notamment au public, que nous avons longuement discuté de ces comptes hier soir. Nous avons quelques questions, mais nous avons résolu beaucoup de questions grâce aux membres de la commission des finances qui avaient eu une séance et au cours de laquelle tout a été parfaitement expliqué.

Ce qui explique que nous n'aurons pas beaucoup de questions.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Vous avez reçu un rapport détaillé que nous passerons en revue tout à l'heure. Pour le rapport général, je remercie l'administratrice et l'administration dans son ensemble qui a fait un excellent travail, malgré le changement de système entre MCH1 et MCH2.

Le problème c'est qu'il n'est pas possible de comparer la situation antérieure à la nouvelle. Ça complique un peu la discussion et surtout l'analyse. Et puis, nous avons fait également un retraitement du bilan ce qui vient dans certaines positions perturber un peu la vision. Ce n'est pas simple pour s'y retrouver.

Ce qu'on peut dire de manière générale au niveau du résultat de CHF – 80'000.- de déficit. Ce résultat n'est pas bon, c'est le moins qu'on puisse dire, il est un peu

meilleur que ce qui était prévu et nous pouvons faire deux commentaires à ce sujet : d'une part, une très bonne maîtrise des dépenses de la commune. L'administration et le Conseil communal sont très attentifs à ne pas dépenser d'avantage que ce qui est prévu au budget, mais c'est aussi une situation qui péjore certaines situations, notamment au niveau des travaux publics. Vous avez vu ces jours que nous faisons des travaux, mais nous faisons le minimum et nous devrions en faire un peu plus si nous voulons maintenir nos infrastructures en état. Où le résultat est mauvais, c'est les rentrées fiscales. On a moins CHF 66'000.- de rentrées fiscales sur ce qui avait été prévu. La nombre des maisons et logements qui sont vacants nous créent aussi quelques soucis de ce côté-là. C'est les deux principaux facteurs qui expliquent ce mauvais résultat.

Le Conseil communal souhaite poursuivre cette politique, d'une part rechercher encore des économies là où c'est possible techniquement et socialement supportable. Essayer de trouver des solutions pour attirer des habitants à Enges pour réoccuper ces logements, céder les éléments du patrimoine dont on n'a pas réellement besoin et puis améliorer les conditions cadres, vous savez que le Canton prépare un vaste plan de rééquilibrage des finances de tous le canton qui aura différents volets, touchant la péréquation, touchant les routes communales, touchant aussi les nouveaux modes de calculs des enfants en âge scolaire. Donc c'est tous des volets qui auront pour nous des répercussions directes. Il faudra que l'on soit attentifs à cette modification des conditions cadres. Le Conseil communal suit cette situation et puis nous allons essayer de relancer les discussions sur cette fusion.

Une année qui n'est pas bonne, nous pouvons passer cette années grâce aux éléments de fortune, mais il est clair que si nous avons des déficits comme on a maintenant de manière récurrente, nous allons avoir tôt ou tard de sérieux soucis.

M. Thierry Dubois :

C'est vrai que les comptes ont été présentés avec des commentaires qui expliquent les différences, ce qui nous a fortement aidé à comprendre les écarts éventuels. Et j'aimerais souligner le bon travail qui a été fait à ce niveau-là.

Les comptes sont passés en revue.

Les comptes sont passés en revue.

0. Administration

Mme Constanze Bonardo :

P. 2 compte : 31200.03 Eau. Ça concerne la Maison de Commune, patrimoine administratif, donc ça veut dire que c'est la salle communale, bureau communal, la cuisine. Et je m'étonne de voir CHF 1'797.00 pour l'eau, alors qu'il y a juste des robinets, des toilettes. Est-ce possible d'avoir utilisé autant d'eau ? Est-ce qu'il y a les machines à laver des appartements qui sont incluses dans ce décompte ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Avec l'eau, ce qui se passe au niveau de la Maison de Commune, c'est que nous n'avons pas de compteurs précis pour les appartements, pour le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Donc ça rend difficile un vrai splitting, quand on n'a pas de vrais compteurs. C'est pour ça que les appartements, on les loue avec charges comprises, il n'y a pas de décomptes de charges qui sont faits. On a respecté les mêmes règles de splitting entre patrimoine financier et patrimoine administratif pour le chauffage, l'électricité, pour le tout en fait. Donc c'est vrai que ça peut-être un peu démesuré pour le patrimoine administratif, quoi que maintenant avec la structure parascolaire, ils utilisent quand-même tous les jours le lave-vaisselle, il y a quand-même un peu plus d'eau que par avant. Mais effectivement, nous avons dû garder une règle pour le tout et c'est pour ça que c'est comme ça.

1. Sécurité publique

2. Enseignement et formation

3. Culture, loisirs et sports

4. Santé

5. Sécurité sociale

6. Trafic

M. Gilles Christen :

Au point 31510.02 Entretien éclairage public : il y a un écart de CHF 639.-, j'aimerais juste savoir : qu'est-ce qu'il s'est passé ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Au début de l'année passée, le groupe E a fait une proposition qui était de réviser la stabilité des mats de l'éclairage public, en argumentant sur la sécurité, si un mât tombe sur un bâtiment, une personne ou encore une voiture, c'est de la responsabilité communale. Et après discussions et négociations, on s'est dit que c'était une bonne idée de s'assurer que les mâts étaient stables et ainsi être protégés en cas d'accident. Le résultat de cette révision était bon, les mâts sont stables, mais vu les coups de vents de ces dernières années, je pense que ce n'était pas superflu.

7. Protection, aménagement de l'environnement

M. Jonathan Pigeon :

Point 31430.00 Entretien d'autres ouvrages de génie civil : ça concerne le réservoir ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Entre autres, c'est aussi tout le réseau d'eau.

M. Jonathan Pigeon :

Et ces CHF 8'000.- budgétisés et qui tombent pile poil, c'est....

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Un excellent travail du Conseil communal.

Mme Maryline Sunier :

Au point 31200.02 Electricité : Il y a aussi un montant de CHF 8'000.- budgétisé et nous n'avons utilisé que CHF 3'883.-. Qu'est-ce que comprend cette part d'électricité ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Pour le réservoir.

Mme Maryline Sunier :

Au point juste en dessous, le 31200.03 Eau : C'est de l'eau achetée ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Oui, c'est de l'eau achetée à Lignièrès.

8. Economie publique

9. Finances et impôts

Mme Constanze Bonardo :

J'ai une question par rapport à ces intérêts passifs. Il est expliqué que les comptes de la commune sont régulièrement en négatif et qu'on doit payer des intérêts à la BCN. Ça représente CHF 1'748.55 sur une année d'intérêts qu'on paie à la banque. Est-ce que c'est dû au fait que le Canton ne verse pas les impôts assez vite ? Comment cela fonctionne -t-il car ça fait quand-même une grosse somme que nous devons à la BCN.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

De faire une moyenne des factures honorées par la commune d'Enges par mois, c'est difficile, il suffit qu'il y ait une facture de l'Eorén qui tombe (qui arrive 4 fois par an) et ça fait une énorme explosion sur un mois. A la BCN, les communes peuvent aller en négatif avec un seuil et un taux d'intérêts qui est préférable que de faire un emprunt ailleurs. Ensuite, nous savons que la commune a un problème de liquidité, on le voit dans le déficit, ça s'explique aussi de cette manière. Ça veut dire qu'effectivement les recettes fiscales ne couvrent pas totalement les charges de la commune.

Le canton verse les impôts environ 2x par semaine.

Mme Constanze Bonardo :

A la 1^{ère} page de ces objets d'investissements, il y a le compte 0290 Immeubles administratifs et Immeuble Rte Principale 23. Donc nous avons voté un crédit de CHF 80'000.-, en 2016 nous avons dépensé CHF 33'341.- et en 2017 CHF 33'457.- et maintenant il reste un solde de CHF 13'000.-. Ces CHF 33'457.- de 2017 est-ce que ça représente le chauffage ? Car il a été changé en 2018. Est-ce que nous l'avons payé en 2017 ou est-ce qu'il reste encore des frais à payer sur ces CHF 13'000.- qui restent ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Effectivement, la facture concernant le changement de la chaudière a été passée sur les comptes 2017, car cette dépense était prévue dans le budget des investissements 2017. Le changement de chaudière a été fait fin décembre / début janvier.

M. Jonathan Pingeon :

Le 2170 collège d'Enges CHF 11'836.-, ça correspond à la barrière du Collège ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Oui.

M. Michel Vesco résume le rapport de la commission des budgets et des comptes.

M. Thierry Adatte, Président :

Nous avons encore un point, c'est le rapport de l'organe de révision des comptes à l'attention du Conseil général, est-ce que vous avez des remarques ?

Mme Constanze Bonardo :

Je ne comprends pas, dans le rapport de la fiduciaire, là où il y a les comptes qui sont énumérés avec les sommes, il y a le 14270 où il n'y pas de titre mais il y a des sommes. Pourquoi il n'a pas mentionné le texte ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Ce document n'est pas de la fiduciaire, ça sort de notre comptabilité, d'Abacus. Maintenant, à savoir pourquoi au 14270 il n'y a rien qui sort, c'est une bonne question. Il correspond aux archives. Je vais voir pourquoi le libellé n'est pas sorti.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Lettres et pétitions

Aucunes lettres et pétitions.

7. Motions et propositions

Aucunes motions et propositions.

8. Motions populaires

Aucunes motions populaires.

9. Interpellations, questions et résolutions

Aucunes interpellations.

10. Communications du Conseil communal

M. Claude Borel, conseiller communal :

Nous avons eu cette semaine, l'adoption par le conseil intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du littoral neuchâtelois. L'adoption d'une nouvelle convention qui, cette fois-ci, englobe, pas seulement les pompiers volontaires, mais aussi les autres pompiers qui vont être mis sous un seul toit, la protection civile. Il s'agit de créer une sorte de maison de la sécurité et je voulais signaler que ce projet devra être approuvé par le conseil général, ce qui implique que nous aurons une séance au mois de septembre pour l'adoption de cette convention. Une séance d'information pour tous les conseils généraux aura lieu à la fin du mois d'août. Donc cette convention va du Landeron à Vaumarcus et englobe tous les problèmes de sécurité feu sur le littoral neuchâtelois, plus la protection civile.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Vous avez vu qu'il y a des travaux en cours. Comme l'a dit Claude Gisiger juste avant, nous avons fait vraiment le strict minimum et je pense même que nous n'avons pas fait assez et je vous avoue déjà qu'il y aura un dépassement du budget. Car le budget est insuffisant pour maintenir les routes en état. Mais nous essayons quand-même de faire un minimum de travaux chaque année. En lien avec ça, il y a le Canton qui a lancé la consultation pour la révision de la loi sur les routes et les voies publiques. Cette fameuse qui implique le transfert de certaines routes cantonales aux communes. Pour Enges, il s'agit d'un tronçon qui fait à peu près 1,8 km. Pour l'entretien de ces routes, il est prévu de redistribuer aux communes suivant un calcul établi par le Conseil d'Etat, il est prévu de redistribuer 5% des taxes routières et ce calcul donne pour Enges un montant de CHF 15'000.- pour 1,8 km. Je n'ai pas encore eu le temps de lire tout le rapport, mais ce chiffre est vraiment désespérant.

Suite à une remarque de Claude Borel, qui a constaté que maintenant avec le Car Postal, le seul déplacement que peut faire un Engeois, c'est-à-dire St-Blaise – Enges,

et donc ça implique un changement de zone tarifaire. On a fait la demande à Onde Verte de pouvoir être intégré à la zone tarifaire de St-Blaise. On a aussi avancé comme argument que nous sommes à la même distance que Bevaix, par exemple, du centre de Neuchâtel et Bevaix eux font partie de cette zone autour du centre-ville où on aimerait bien aller. Nous venons de recevoir la réponse aujourd'hui qui est négative, mais nous n'allons pas en rester là, car ce serait une bonne nouvelle pour le remboursement des abonnements de bus, ce serait une économie assez intéressante si nous n'avions plus qu'une zone à rembourser au lieu de 2 comme actuellement.

M. Gilles Christen :

Est-ce que les transports publics ont avancé un argument concernant cette réponse négative ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

En résumé, pour le découpage des zones, ils ne peuvent pas faire juste un changement de zone, car ça touche à tout le système tarifaire. Alors ils m'ont écrit qu'à l'avenir s'il y a un découpage de zone qui est refait, à ce moment ils nous contacteraient. Mais on va essayer de contre-argumenter.

M. Christophe Aubert :

Concernant la cession des routes, ça deviendra obligatoire et par rapport à ces 5% de remise de taxes, nous n'aurons rien le droit de dire ? C'est ça en gros ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

La loi est en consultation auprès des communes, donc nous avons le droit de dire quelques choses, après dans quelle mesure nous seront entendus....

Nous évoquons la possibilité de faire une réponse concertée avec d'autres petites communes, j'ai eu l'occasion de discuter avec le Président de la commune des Pont-de-Martels, qui est aussi écoeuré par les montants qui sont prévus pour les communes de la région de la vallée de la Sagne. Mais c'est sûr que nous n'allons pas avoir un poids énorme et ensuite cette consultation est discutée au Grand Conseil.

En revanche, les routes seront restituées aux Communes en ayant été entièrement refaites.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il faut peut-être souligner que nous allons refaire ces routes avec le fond des routes qui est au Canton et après il n'y aura plus rien dans ce fond. Ce fond nous aidait parfois, on recevait une somme pour faire la route Enges-Chaumont. Donc ce fond va être utilisé pour finir les routes que le Canton remettra aux communes et ensuite il n'y aura plus de fond pour les entretenir ultérieurement.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Ces CHF 15'000.- c'est la redistribution de ce qui constitue actuellement le fond des communes pour les routes. Et il sera redistribué annuellement entre toutes les communes, alors certaines communes sont gagnantes.

Mme Maryline Sunier :

Pour avoir une idée, les travaux que vous avez fait ces derniers jours ça représente combien du budget ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Le budget annuel est de CHF 15'000.-. On a payé une partie des travaux déjà l'année passée et les travaux prévus cette année sont d'environ CHF 25'000.-, plus les CHF 7'000.- que nous avons déjà payés l'année passée. Et nous n'avons pas tout fait.

En parlant d'entretien des routes, il faut bien comprendre que c'est le déneigement, la fauche des talus, le marquage, l'entretien des canalisations, c'est un tout. Ce n'est pas juste réparer les trous.

11. Divers

Mme Constanze Bonardo :

Par rapport au déneigement, on avait discuté la dernière fois qu'il y avait pas mal de dégâts suite au déneigement. Vous deviez discuter avec M. Kobel, est-ce que vous avez avancé par rapport à ça ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Nous avons écrit deux courriers à M. Kobel qui sont restés sans réponse depuis le début de l'année. Nous l'avons convoqué pour le rencontrer lundi passé et pour le moment nous n'avons pas réussi à trouver un terrain d'entente. Il y a des dégâts qui ont été commis sur des propriétés privées qui ne nous concernent pas directement, et les dégâts qui ont été commis sur le chemin de Monpy, il réfute totalement car il estime que le chemin était déjà en très mauvais état et que de toutes façons le déneigement allait de toute façon encore péjorer la situation.

Mme Constanze Bonardo :

Le chemin n'était pas en si mauvais état. Il n'a pas été refait dernièrement ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

C'est vrai qu'il était quand-même abîmé. Il a été refait il y a 8-9 ans et il a été refait d'une façon assez légère. Le Conseil communal n'a pas encore discuté de la suite à donner.

M. Christophe Aubert :

Si je comprends bien il était catégorique quant à son non-entrée en matière par rapport aux dégâts ? Malgré les bonnes relations de ces 30 dernières années, le travail qui lui a été attribué par la commune. Ça ne lui coûterait pas grand-chose qu'il fasse appel à son assurance RC. Qu'on trouve un terrain d'entente, si son assurance n'entre pas en matière, mais il n'y a pas de raisons parce que c'est une personnalité, qu'on laisse passer la chose.

La question se pose pour l'hiver prochain, on le voit avec les comptes que nous avons maintenant, si l'hiver prochain on n'a plus de chemin de Monpy, Entre-Roches, et Brisecou, j'imagine que pour financer les réparations il sera encore moins là... Donc je pense qu'il ne faut pas laisser passer la chose. Ce que nous avons payé ces dernières années représente quand-même un certain montant, qui nous aurait peut-être permis d'acquérir un autre matériel, ce qui n'a pas été le cas. Et ça il faut qu'il s'en rende compte. On ne peut pas lui mettre tous les dégâts sur le dos, mais il y a certaines choses que même lui ne peut pas dénier sa responsabilité. Il faut peut-être essayer de mettre en avant le déneigement pour l'hiver prochain, car si nous

n'arrivons pas à trouver un terrain d'entente pour ces tronçons-là, il faut lui retirer ou en tous cas les tronçons à risques. Notre cantonnier a prouvé qu'il y a d'autres moyens de déneigement, il suffit d'un peu plus de finesse.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Effectivement, lors de la discussion nous lui avons dit certaines choses, il était assez sur la retenue, il a quand-même avoué certaines choses et puis nous n'en n'avons pas reparlé au sein du Conseil communal par manque de temps. Nous allons lui faire une proposition, effectivement nous n'allons pas laisser aller les choses comme ça.

Mme Maryline Sunier :

Nous devons nous réunir au mois de septembre, il faudrait que nous ayons des réponses au mois de septembre, car s'il ne veut pas discuter et que nous devons trouver une autre solution, c'est au mois de septembre, ce n'est pas au mois d'octobre ou novembre quand il y aura la neige. Car là nous n'aurons plus les moyens de faire autrement.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

On va donner suite, le dossier n'est pas clos du côté du Conseil communal. Ce qui faut juste préciser, c'est que si nous devons refaire tout le chemin de Monpy, ce n'est pas lui seul qui va devoir le payer. On vous donnera des nouvelles au mois de septembre.

M. Christophe Imbaud :

Par rapport au transport scolaire, en tant que parents nous avons reçu un courrier la semaine dernière concernant le remboursement des abonnements de bus et en tant que Conseiller général je me suis étonné d'une chose, c'est qu'il n'est pas demandé de preuve d'achat de l'abonnement. C'est-à-dire que si deux élèves du même ménage voyagent sans titres, à la fin de l'année il y a quand-même un remboursement qui est fait. Je trouverais quand-même normal que le remboursement se fasse sur présentation de la preuve d'achat de l'abonnement.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Effectivement, il n'y a aucune preuve qui est demandée. C'est dans le respect de l'arrêté qui avait été voté par le Conseil général. Mais je ne vous cache pas que je vais arriver dans deux semaine au Conseil communal en proposant de revoir cet

arrêté. Parce qu'il ne correspond plus du tout à comment sont scolarisés les enfants, notamment par rapport aux 1 et 2 Harmos car dans l'arrêté on parle encore d'une scolarité à St-Blaise pour les 1 et 2 H. Donc affaire à suivre.

M. Christophe Aubert :

Concernant toujours l'inquiétude dûe aux routes, les dégâts qui sont sur la route de Chaumont. Ma question est la suivante : Est-ce que nous pourrions augmenter l'amende pour les camions qui passent sans autorisations ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Je ne crois pas qu'une commune ait la possibilité d'amender en matière de LCA. Je ne pense pas que ce soit très légal de faire ça comme ça. Cette lettre, tout le monde le perçoit comme une amende, mais à l'époque c'était signalé comme si c'était une participation aux camions pour pouvoir emprunter cette route. C'est quelque chose qu'il faudrait revoir.

M. Christophe Aubert :

Il y a beaucoup de camions qui passent. Ne serait-il pas possible de mettre une interdiction ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Il y a déjà une interdiction, après c'est une violation des règles sur la circulation routière, donc ce n'est pas à la commune qu'il faut les dénoncer mais directement à la police.

M. Christophe Aubert :

Car si notre agent de sécurité communale constate des passages illégaux et les transmet à la police, on peut quand-même amender ces véhicules ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

A mon avis ce n'est que l'ASP communal qui peut le faire. Mais actuellement, il a reçu un mandat du Conseil communal seulement pour le retrait des plaques, par pour venir surveiller ce qui se passe au niveau de la route de Chaumont.

M. Christophe Aubert :

Et quand notre cantonnier constate des véhicules passer et prend le numéro de plaques, qu'est qu'on fait de ces données ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Au point de vue de l'administration on fait des autorisations rétroactives. On contacte l'entreprise pour les informer que nous avons surpris leur camion à passer sans autorisation et nous leur demandons d'en faire une.

M. Christophe Aubert :

Alors est-ce que nous ne pourrions pas élever le prix de ces autorisations ? Car quand on voit le passage et le comportement des chauffeurs, il n'y a pas de raison qu'on soit sympa avec eux. Qu'on leur mette des autorisations rétroactives à CHF 300.- et qu'on contrôle comme il faut ce qu'il se passe.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il faut peut-être avoir une certaine systématique. La pratique qui est adoptée actuellement est conforme, puisque c'est simplement encaissé les autorisations. Mais s'il y a des périodes ou jours de la semaine où il y a beaucoup plus de camions et bien nous pouvons quand-même recourir à l'ASP de St-Blaise, en demandant de faire une fois des contrôles et lui, il est en droit de mettre des amendes. Cette amende ne serait pas à notre profit, mais c'est dissuasif.

Mme Constanze Bonardo :

Je me pose la question sur l'accueil des nouveaux habitants, quand quelqu'un arrive à la commune on fait ce petit accueil à la fête des vents d'Enges, mais ça c'est au mois de mai. Quelqu'un qui vient habiter au mois de juin à Enges et qu'il ne connaît pas du tout la commune, qui vient d'un autre canton, comment est-il informé sur ce qu'il se passe dans la commune ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Déjà il est accueilli avec un grand sourire. Mais il y a la charte de la citoyenneté de Neuchâtel qui est donnée à tous les nouveaux habitants qui viennent d'un autre canton, où il y a toutes les explications d'un point de vue cantonal, ensuite nous avons aussi un flyer au niveau de la commune où il est indiqué les sociétés locales, le

nom des Conseillers communaux et généraux et on leur explique comment ça se passe au niveau des sacs à poubelle, pour la déchetterie intercommunale, il y a des explications générales qui sont données au niveau du contrôle des habitants.

Mme Constanze Bonardo :

Encore cette année j'ai dû motiver les personnes à venir, nous aurions tout aussi bien pu annuler. Je trouve dommage que ces personnes ne soient pas intégrées à la vie du village, peut-être que c'est un phénomène de société maintenant je ne sais pas.

M. Christophe Imbaud :

Nous ne sommes pas un centre de vacances, c'est un village. Il y a un accueil qui est proposé, après il y a certaines personnes qui ne souhaitent pas forcément s'intégrer et faire partie de la vie du village. Je pense que l'information est donnée correctement par la commune, après c'est du cas par cas.

M. Christophe Aubert :

Nous avons discuté une fois avec Claude Gisiger du va et vient à Monpy, est-ce que tu as pu regarder ? Ces derniers jours il est monté une soixantaine, si ce n'est pas plus, de camions de remblais de 40 tonnes, ils sont passés par nos routes. Ne serait-il pas possible de mettre également une autorisation comme pour Chaumont, car cela n'arrange pas l'état de nos routes.

Concernant la subvention pour le tir à Lignièrès, nous sommes au milieu de l'année, ce serait bien si il y a un contrat à définir ou quelque chose à dénoncer, il faudrait qu'on fasse quelque chose. On économiserait CHF 1'000.- par année en arrêtant de payer Lignièrès.

M. Thierry Dubois :

Est-ce qu'on a des nouvelles par rapport au Clos ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Le dossier avance gentiment. Par rapport au dernier conseil général, nous avons eu quelques échanges avec l'architecte. Nous avons toujours ce problème de l'eau qui, forcément, freine l'avancée de ce projet. A cause de l'eau pour l'instant ce projet

n'est pas viable, il est trop grand et il faut encore qu'on se penche sur les questions à résoudre, ça prend un peu de temps.

M. Thierry Dubois :

S'il est jugé trop grand, le Canton pourrait refuser ou est-ce que la commune serait obligée de mettre les infrastructures adéquates pour pouvoir accueillir ce quartier ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Actuellement, le canton n'autoriserait pas ce projet car nous n'avons pas les infrastructures et on ne peut pas avoir les infrastructures, puisque nous n'avons pas d'eau. Donc on est bloqué et ça ne dépend pas de nous. Les infrastructures, on pourrait les avoir, mais quand arrivera l'eau ça ce n'est pas de notre ressort. Après il y a d'autres problèmes liés à la circulation et les nombres de places de parc qu'on doit encore résoudre. Le dossier suit son cours.

M. Thierry Dubois :

Si le Canton refuse le projet, est-ce que la commune est à l'abri de poursuites judiciaires ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Nous n'en sommes pas là. L'intention de la commune est d'aller de l'avant dans ce dossier, de trouver une solution qui soit acceptée par la commune, par le Canton et qui convienne à tout le monde. Actuellement, tout est hypothétique car on ne peut pas encore déposer le dossier au SAT.

Mme Constanze Bonardo :

Je m'excuse de revenir avec mon défibrillateur, est-ce qu'il y a des nouvelles ?

Vanessa Renfer, conseillère communale :

J'avoue que je n'ai pas eu le temps de regarder.

M. Thierry Dubois :

Dans le dernier PV il est mentionné la cloche de l'église et que nous aurions des nouvelles lors du prochain Conseil général.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Pour la chapelle, nous avons trois problèmes à résoudre. Il y a la cloche, qui effectivement ne fonctionne plus, apparemment ça vient d'un problème électrique, il y a les bardeaux qui couvrent le clocher et le petit auvent de l'entrée, il y a aussi les tavillons qu'il faudrait changer et si nous faisons tous ces travaux, il faudra mettre un échafaudage et on en profiterait pour faire une révision du toit. On a pris contact avec certaines entreprises qui sont capables de faire ça, il n'y en a pas beaucoup notamment pour les bardeaux et tavillons. Pour la cloche nous avons trouvé quelqu'un et nous attendons encore des offres par rapport au toit et aux échafaudages. L'autre problème est que nous devons monter un dossier, car c'est un monument qui est classé aux monuments et sites historiques, nous devons faire un permis de construire, etc... Donc ça va prendre encore quelques mois et nous ne pourrons pas faire les travaux en hiver, donc avant 2019 vous n'entendrez pas la cloche de la chapelle d'Enges sonner.

Mme Constanze Bonardo :

Est-ce que les monuments et sites participeraient financièrement ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Je ne pense pas pour ce genre de choses-là. Il y a certaines réserves pour financer un peu, donc nous pourrions financer une partie des travaux par cela et une autre idée serait de créer une association en dehors de la commune pour pouvoir chercher des financements, genre loterie romande, casino de Neuchâtel, aide aux paysans de montagne, etc.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Mais la question sera posée aux monuments et sites, car de toute manière nous devons les rencontrer vu que c'est un monument protégé et nous n'oublierons pas de leur poser la question.

M. Michel Vesco :

Je me demandais si c'était possible de rouvrir ce qui a été fermé à l'éco point de la Groisière pendant les travaux de la déchetterie intercommunale ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Premièrement, nous avons fermé la Groisière car nous avions sans arrêt des problèmes liés aux tonneaux et à la petite ferraille, car les gens qui passent là ne remettaient pas forcément les couvercles et les renards passaient et éparpillaient les boîtes pour chat dans les champs. Et il y avait un petit dépôt à déchets verts où les gens y mettaient n'importe quoi. Donc c'était vraiment un problème. Et puis c'est tombé en même temps que la fermeture de Cornaux. Ce qui s'est passé à Cornaux, c'est que pendant la fermeture de la déchetterie, il était prévu de faire une déchetterie provisoire à Cressier sur l'ancien terrain de la Coop, mais le SENE a mis le halte-là car on aurait dû goudronner la place, étanchéifier cette place pour éviter une pollution du terrain. Donc on a dû faire machine arrière et demander aux communes de rouvrir des éco points et je rappelle que pour Enges, vous pouvez aller au hangar des travaux publics entre Cressier et Cornaux pour déposer le PET, le papier, le carton, le verre, la petite ferraille et autres. Nous avons fait un tout ménage à ce propos et pour les autres choses, vous avez reçu une carte magnétique qui vous permet d'aller à Plaines-Roches. Les travaux de la déchetterie intercommunale ont pris un peu de retard, mais en principe elle devrait rouvrir début août.

Mme Maryline Sunier :

Il y a 1 ou 2 ans en arrière, nous avons parlé qu'il y avait beaucoup d'enfants qui étaient scolarisés dans d'autres communes, mais que maintenant qu'une classe pour les 1et 2 H était ouverte à Enges, nous ne pouvions quand-même pas obliger les enfants qui étaient habitués à une autre école de revenir à Enges. Mais que pour les nouveaux enfants nous allions plus ou moins les obliger à venir sur Enges. Normalement, il y avait deux enfants qui devaient commencer en 3^{ème} Harnos cette année, mais apparemment il n'y aurait qu'un seul enfant qui commencerait sur Enges... Ça me fait souci pour les prochaines années, si nous voulons garder notre collège je pense qu'il faut se fixer une ligne de conduite et puis la tenir.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Le problème c'est en partie réglé pour ces enfants qui étaient scolarisés ailleurs, dans la mesure où 2 qui étaient scolarisés à Peseux ont déménagés aux Ponts-de-Martel. Et 2 qui étaient au Landeron et qui ont déménagés au Landeron. Donc nous avons

un peu moins de cas de ce genre, mais il y a un nouveau cas qui a été ouvert contre l'avis de la commune d'Enges, mais ma foi il y a des décisions qui se prennent parfois à la majorité. La Direction de cercle scolaire du Bas-Lac, peut organiser l'école comme elle l'entend, donc on se bat, on a une commission d'établissement scolaire communale et le Conseil communal est aussi représenté, nous nous battons avec énergie pour remplir notre collège, il le sera quand-même pas trop mal, donc c'est déjà une grande réussite qu'on ait pu maintenir notre école à Enges avec l'option d'avoir les 1^{ère} et 2^{ème} Harmos à Enges. Alors de temps en temps, ils vont peut-être prendre des décisions de direction qui ne nous plairont pas. Dans le cas qui te concerne, on s'est battu.

M. Thierry Adatte, président :

M. Marguet avait dit qu'il ne pouvait pas faire grand-chose si les parents avaient des arguments pour scolariser leur enfant ailleurs. Avant, la commune d'Enges avait tous les pouvoirs sur son école, elle ne l'a plus. Maintenant c'est le Bas-Lac et si le Bas-Lac prend une décision, nous ne pouvons rien faire. La décision ne nous appartient plus, nous pouvons émettre un avis mais ça s'arrête là.

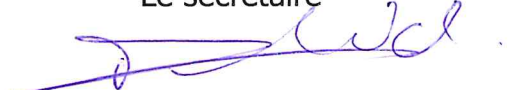
M. Thierry Adatte, Président, lève la séance, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le président



Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud